

Collaborer efficacement avec le CEC – Une session pour les directions d'écoles

ANIMATION

PAUL ASH (DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA DIRECTION DES SERVICES AFRO-CANADIENS DU MEDPE)

AMY HUNT (PRÉSIDENTE, AAEPNE)

PANEL

GINGER CARSON (SOUTH COLCHESTER ACADEMY, 7-12)

JOANNE LANDRY (ANTIGONISH EDUCATION CENTRE, PP-4)

JILLIAN SABADASH (CUNARD JUNIOR HIGH, 5-8)

RICK WELTON (CAPE BRETON HIGHLANDS EDUCATION CENTRE/ACADEMY, PP-12)



Description

Le MEDPE et l'AAEPNE se réjouissent de proposer une séance interactive visant à soutenir les directions d'écoles dans le renforcement de leur engagement auprès des comités d'école consultatifs (CEC) de la province.

Cette séance offrira un aperçu du rôle clé de la direction dans la promotion d'une collaboration efficace avec les CEC et sera suivie d'une table ronde dynamique réunissant des directions d'écoles élémentaires, de premier cycle du secondaire et de deuxième cycle du secondaire.

Les participant(e)s prendront également part à des séances en petits groupes et à des échanges collaboratifs, leur permettant de poser des questions, de partager leurs expériences et d'enrichir leurs perspectives.

À l'issue de cette séance, les responsables pédagogiques repartiront avec des stratégies pratiques et une confiance renouvelée pour renforcer l'engagement des CEC en faveur de la réussite et du bien-être des élèves.



Aperçu de la séance

1. Fonctions, responsabilités et rôles
2. Entente du CEC et règlements
3. Composition
4. Fonds du CEC
5. Panel de discussion
6. Petits groupes
7. Échange

Rôles et responsabilités du CEC

Le CEC a un rôle dans les domaines suivants

- ▶ Conseiller les directions, les CRE et, au besoin, le MEDPE.
- ▶ Signer une entente sur le CEC et établir son règlement administratif.
- ▶ Participer aux efforts visant à améliorer les résultats et le bien-être des élèves.
- ▶ Participer aux réunions, consultations et activités de perfectionnement à l'échelle régionale et provinciale.
- ▶ Déterminer les priorités pour l'utilisation des fonds qui lui sont attribués.
- ▶ Saisir les opportunités offertes par les subventions à l'innovation.

Le CEC n'a aucun rôle à jouer dans les domaines suivants

- ▶ Prodiguer des conseils se rapportant au personnel, par exemple sur la supervision ou les mesures disciplinaires à l'encontre de membres du personnel, de la direction de l'école ou des élèves.
- ▶ Assumer les responsabilités de membres du personnel, sachant que chacun d'entre eux a des obligations sur le plan professionnel et juridique
- ▶ S'occuper du fonctionnement de l'école au quotidien.

Rôles des membres du CEC

5

Direction

- ▶ Favoriser le bon fonctionnement du CEC
- ▶ Veille à ce que le plan pour la réussite des élèves figure systématiquement à l'ordre du jour des réunions.
- ▶ Faciliter la préparation du rapport annuel et s'assurer qu'il contient les informations requises
- ▶ Collaborer avec la présidence lors de communications sur le rapport annuel
- ▶ Faciliter la révision de l'entente du CEC et de ses règlements
- ▶ Consulter les CEC au sujet d'enjeux pédagogiques
- ▶ Soutient les possibilités de perfectionnement professionnel organisées pour le CEC par le ministre, les CRE ou d'autres partenaires du secteur de l'éducation.
- ▶ Communique avec le CRE et le MEDPE au nom du CEC

Tous les membres du CEC

- ▶ Fournir à la direction d'école des conseils sur les programmes et les politiques de l'école
- ▶ Exprimer les différentes perspectives présentes dans leur communauté scolaire
- ▶ Représenter les intérêts supérieurs des élèves
- ▶ Participer à l'écriture et à la révision de l'entente, des règlements et du rapport annuel du CEC
- ▶ **Collaborer avec les directions d'écoles et participer aux efforts pour améliorer les résultats des élèves en recevant de l'information sur le plan d'amélioration de l'école et en gérant les progrès et les améliorations effectués dans le cadre de ce plan**
- ▶ Assurer le respect de l'entente et des règlements du CEC

Guide du CEC

Sujets abordés :

- ▶ STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE L'ÉDUCATION
- ▶ TÂCHES ET RESPONSABILITÉS
- ▶ MISE SUR PIED D'UN COMITÉ
- ▶ COMPOSITION
- ▶ LIGNES DIRECTRICES POUR LES RÉUNIONS
- ▶ LIGNES DIRECTRICES POUR LES DÉPENSES

NOVA SCOTIA
School Advisory Council
Handbook



Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse : [School Advisory Councils | Education and Early Childhood Development](#)

[School Advisory Councils | Education and Early Childhood Development](#)

Composition

7

Paramètres pour la composition du CEC

- ▶ Minimum de cinq membres, maximum de 18
- ▶ Doit inclure des représentant(e)s des groupes suivants
 - ▶ Parents/tutrices et tuteurs
 - ▶ Personnel scolaire
 - ▶ Membres de la communauté
- ▶ **Minimum de deux élèves pour les CEC d'écoles de la 7^e à la 12^e année**
 - ▶ Les CEC représentant des élèves du premier et du deuxième cycle du secondaire doivent avoir un(e) représentant(e) de chaque niveau dans la mesure du possible.
- ▶ Le terme «personnel de l'école» comprend le personnel enseignant et le personnel de soutien.
- ▶ Le groupe de parents/tutrices et tuteurs peut constituer plus d'un tiers de la composition, mais ne doit pas dépasser 50 %.
- ▶ Il est avantageux d'avoir plus d'un(e) membre par groupe CEC. Cela permet de respecter les exigences de quorum, qui stipulent qu'au moins un(e) représentant(e) de chaque groupe membre du CEC doit être présent(e) pour tenir une réunion.
- ▶ **Les directions d'écoles ou leurs représentants sont des membres sans votes.**

Fonds du CEC

Une allocation de 5 000 dollars, plus 1 dollar par élève, est versée au CEC de chaque école afin de soutenir la mission du CEC et de favoriser la réussite et le bien-être des élèves.

8

LIGNES DIRECTRICES SUR

- ▶ Il faut que les décisions relatives au financement du CEC soient prises pendant les réunions.
- ▶ On peut avoir un seul et même CEC s'occupant de plusieurs écoles (CEC commun ou régional), mais il faut que les fonds soient dépensés dans l'école à laquelle ils ont été attribués.
- ▶ Il faut que toutes les dépenses relèvent d'au moins une (1) des catégories suivantes :
 - A. soutenir le plan d'amélioration des écoles/PRE (p.ex., fournir des ressources pour soutenir l'enseignement des mathématiques et de la littératie).
 - B. soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques (p.ex., soutenir et promouvoir de nouvelles politiques).
 - C. couvrir les dépenses opérationnelles du CEC. Jusqu'à 20 % du financement provincial du CEC peut être utilisé pour couvrir les dépenses opérationnelles du CEC, si nécessaire, afin d'encourager et de soutenir la participation des membres.

Panel de discussion: Partage d'expériences et de stratégies

ANIMATION

PAUL ASH (DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA DIRECTION DES SERVICES AFRO-CANADIENS DU MEDPE)

AMY HUNT (PRÉSIDENTE, AAEPNE)

PANEL

GINGER CARSON (SOUTH COLCHESTER ACADEMY, 7-12)

JOANNE LANDRY (ANTIGONISH EDUCATION CENTRE, PP-4)

JILLIAN SABADASH (CUNARD JUNIOR HIGH, 5-8)

RICK WELTON (CAPE BRETON HIGHLANDS EDUCATION CENTRE/ACADEMY, PP-12)



Discussion en petits groupes

1. Au sein de groupes avec vos collègues, partagez les idées issues du panel de discussion qui ont suscité une idée ou une solution que vous aimeriez essayer ou approfondir.
2. Partagez une réussite et/ou un défi que vous rencontrez actuellement et discutez-en avec votre groupe.
3. Proposez des stratégies utiles pour soutenir un leadership et un engagement efficaces au sein du CEC.
4. Préparez-vous à partager avec l'ensemble du groupe.



Merci / Wela'lioq / Thank you

Les comités d'école
consultatifs | Education and
Early Childhood
Development

